

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 28 mai 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux délégués aux réserves.

Du 12 mars 2010

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux délégués aux réserves.

Du 12 mars 2010

NOR D E F H 1 0 0 7 1 9 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 6 septembre 2007 (JO n° 218 du 20 septembre 2007, texte n° 13 ; JO/221/2007. ; BOEM 112.3.1.2, 113.13, 114.3.2.2, 333.1.1.2).

Référence de publication : JO n° 70 du 24 mars 2010, texte n° 42 ; signalé au BOC 22/2010.

Le ministre de la défense et le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux délégués aux réserves,

Arrêtent :

Art. 1er. L'article 2 de l'arrêté du 6 septembre 2007 susvisé est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 2010.

Le ministre de la défense,

Hervé MORIN.

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants,

Hubert FALCO.